

Département des Ressources Humaines  
Service Développement RH

SDevRH/JYB/RM/EZH N° 2025 – 137

## DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 20 février 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

## DECIDE

Article unique - Le jury du concours interne pour le recrutement dans le corps des IR n°2 BAP E-F-G-J non affecté est composé comme suit :

<b><u>Présidente</u></b> :	Mme Karine LANINI IRHC - Inserm
<b><u>Experts</u></b> :	Mme Sabine BARBUT IR - Inserm
	Mme Charlotte DUMONTE IR – Inserm
	Mme Sonia GUEGUEN IR – Inserm
	M. Didier LEMOINE IRHC - Inserm
	M. Pascal LOISEL IRHC - Cnrs
	Mme Rym KAMOUN IR - Inserm
	M. David SALGADO IR - Inserm
<b><u>Membre des instances d'évaluation</u></b> :	M. Olivier FERAUD IRHC - Inserm

Fait à Paris, le 30 avril 2025  
Pour le Président-Directeur Général,